

## 192 PUB

**Société à Responsabilité Limitée unipersonnelle**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 134 Rue Des Marquis**  
**Parc Activité Les Marches De Bretagnes**  
**85600 Montaigu-Vendée**  
**949 842 611 RCS LA ROCHE SUR YON**

---

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 21/7/2025

---

Le 21/7/2025

Monsieur Fredy PASDELOUP, demeurant 3 la Haute Roulière, Saint-Hilaire-de-Loulay 85600 MONTAIGU VENDEE,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 192 PUB,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Transformation de la Société en société par actions simplifiée,
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme,
- Nomination du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

#### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er janvier et 31 décembre, et de prolonger de deux (2) mois l'exercice en cours.

L'exercice en cours aura donc une durée exceptionnelle de quatorze (14) mois et sera clos le 31 décembre 2025, en lieu et place du 31 octobre 2025.

#### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique, au vu du rapport du Commissaire à la transformation qui a été désigné, sur l'évaluation des biens composant l'actif social et les avantages particuliers, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, approuve expressément cette évaluation et constate qu'aucun avantage particulier n'a été consenti.

L'associé unique prend acte que le rapport atteste également que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

### **TROISIEME DECISION**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport prévu par les articles L. 223-43 alinéa 3 et L. 224-3 du Code de commerce, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide de transformer la Société en société par actions simplifiée comportant un seul associé à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société, son objet social, son siège social et la durée de l'exercice social en cours n'ont pas à être modifiées du fait de l'adoption de la forme de la Société par Actions Simplifiée.

Son capital reste fixé à la somme de 1 000 euros. Il sera désormais divisé en 100 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées et toutes détenues par l'associé unique.

### **QUATRIEME DECISION**

En conséquence des décisions qui précèdent, l'associé unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme et avec le nouveau siège social, dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

### **CINQUIEME DECISION**

L'associé unique décide qu'il exercera les fonctions de Président de la Société pour une durée illimitée, sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

### **SIXIEME DECISION**

L'associé unique, comme conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, constate que la transformation de la Société en société par actions simplifiée est définitivement réalisée à compter de ce jour.

### **SEPTIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Fredy PASDELOUP**

« Bon pour acceptation des fonctions de Président ».

Bon pour acceptation des fonctions de Président

DocuSigned by:  
**FREDY PASDELOUP**  
E70E66D042EF47F...